

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: VIGOR FRESH FORCE Page: 1/6
FDS N°:diver-3113 Version du : 2010-05-11

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : VIGOR FRESH FORCE
- REFERENCE : 3113
- FOURNISSEUR : Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex
- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11
- E-mail / Site internet :
- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59
- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Détergent anti-odeurs.
FDSinfo-FR@diversey.com
E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- IRRITANT
R36: irritant pour les yeux
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide.

Constituants contribuant aux dangers :

CAS N°67-63-0 2-propanol - Xi,F; R11-36-67 5-15%
EINECS 200-661-7
CAS N°98-55-5 p-menth-1-ène-8-ol - Xi; R38 < 5%
EINECS 202-680-6
CAS N°85711-69-9 Alcane sulfonate de sodium - Xi; R38-41 < 5%
EINECS 288-330-3
CAS N°69011-36-5 Alcool alkyl éthoxylé - Xn,Xi; R22-41 < 5%
EINECS polymère
CAS N°32210-23-4 Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle - N; R51/53 < 5%
EINECS 250-954-9
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- **- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Rincer avec de l'eau. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter si nécessaire un médecin ou le CENTRE ANTI-POISONS le plus proche.
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: VIGOR FRESH FORCE Page: 2/6
FDS N°:diver-3113 Version du : 2010-05-11

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : non nécessaire.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec les yeux.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine, fermé.
La température de stockage doit être comprise entre 0°C minimum et +40°C maximum.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION:
CAS N°67-63-0 2-Propanol (5-15%): VLE(France)=980 mg/m3,400ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des mains: rincer et sécher les mains. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide, bleu, parfumé.

PH : pur à 20°C: 6.5 à 7.0

Température de changement d'état : non déterminée

Point éclair : =42°C (Méthode Pensky). Le produit avec un point éclair compris entre 21°C et 61°C ne supporte pas la combustion.

Caractéristiques d'explosivité : non explosif

Densité : à 20°C: 0.99 g/cm3

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

VIGOR FRESH FORCE

Page: 3/6

FDS N°:diver-3113

Version du : 2010-05-11

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- La toxicité orale aigüe déterminée par calcul à partir des doses léthales de chaque matière première est estimée > 2000 mg/kg.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
 - peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
 - yeux: peut provoquer des irritations
 - inhalation: peut provoquer des irritations
 - ingestion: peut provoquer des irritationsIndications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: IRRITANT

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Symbole : Xi, IRRITANT
Phrases R : R36
Phrases S : S26
Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:
Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Références réglementaires françaises:
 - MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (alcool) inscrite au tableau N°84.
 - Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
 - Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet: www.diese-fds.com.

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

VIGOR FRESH FORCE

Page: 4/6

FDS N°:diver-3113

Version du : 2010-05-11

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface anioniques	X			
Agents de surface non ioniques	X			

-

PARFUMS

ALPHA-ISOMETHYL IONONE , LIMONENE , CITRONELLOL , LINALOOL ,
BUTYLPHENYLMETHYLPROPIONAL , CITRAL

-

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Ref.France: FDS 3113; Vers.02 (11/05/2010)

Ref.Internat. MSDS8067; Vers.1 (27/04/2010) - Code formule: FM003866

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

VIGOR FRESH FORCE

Page: 5/6

FDS N°:diver-3113

Version du : 2010-05-11

Liste des phrases R :

(AFISE 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_mable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté _ preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquerle cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- .../...

Emis par le Centre serveur DIESE

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

VIGOR FRESH FORCE

Page: 6/6

FDS N°:diver-3113

Version du : 2010-05-11

Liste des phrases R (suite) :

- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles

Emis par le Centre serveur DIESE